

51

Commission permanente
Séance du 23 janvier 2023



Rapporteur : Mme LEMONNE

47569

11 - Mobilités

Liaison cyclable à haut niveau de service entre Pleumeleuc-Bédée et la gare de Montfort-sur-Meu - Convention relative à la prise en charge financière des études

Le lundi 23 janvier 2023 à 14h16, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h56.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, en partenariat avec les communes de Pleumeleuc, Bédée et Montfort-sur-Meu, souhaite réaliser les études relatives à une liaison cyclable à haut niveau de service entre les agglomérations de Pleumeleuc et Bédée et la gare de Montfort-sur-Meu.

Le projet à étudier comprend également la sécurisation de la circulation sur la RD68 et la RD72 au lieu-dit "La Radois" sur la commune de Bédée.

La longueur totale de la liaison cyclable envisagée est de 6,7 km. Le montant estimé des études et de l'assistance à la concertation est de 280 000 € HT, soit 336 000 € TTC.

La répartition financière du coût des études est la suivante :

- Le Département en tant que collectivité en charge du réseau des routes départementales prend en charge la totalité des études de l'aménagement routier pour un montant estimé à 112 000 € HT.
- Le coût des études de la piste cyclable, soit 168 000 € HT est réparti entre les collectivités au prorata du linéaire, en agglomération à la charge des communes et hors agglomération à la charge du Département.

La participation de chaque commune au financement de ces études est estimée de la façon suivante :

- Commune de Pleumeleuc : 15 045 € HT, soit 5,37 % ;
- Commune de Bédée : 15 045 € HT, soit 5,37 % ;
- Commune de Montfort-sur-Meu : 10 030 € HT, soit 3,58 %.

Les dépenses correspondantes seront rattachées à l'autorisation de programme ROGTI 003 millésime 2022 et imputées sur le chapitre 23, fonction 621, nature 23151.1 du code service P31.

Décide :

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les communes de Pleumeleuc, Bédée et Montfort-sur-Meu relative à la prise en charge financière des études, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 janvier 2023

ID : CP20231041

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation